

Accueil

SOMMAIRE

Vie pratique

- Action Sociale
- Cadre de vie
- Cantine
- Déchets
- Ecole
- Mairie
- Péri-scolaire
- Transports

Agenda

La municipalité

- Commission environnement et développement durable
- Commissions
- Communication
- Conseil municipal
- Elus
- Etat civil
- Intercommunalité
- Services municipaux

L'animation du village

- Animations
- Environnement
- Expositions
- Les associations
- Littérature
- Local des jeunes
- Musique
- Péri-scolaire
- Social, entraide
- Sports
- Théâtre

Travaux, urbanisme et cadre de vie

- Chantiers Jeunes
- Commission extra-municipale Urbanisme - espace d'échange
- Environnement et cadre de vie
- Grands projets
- Le P.L.U.
- Permis de construire
- Travaux

OUTILS

- Menu texte
- En résumé
- Plan du site
- Statistiques
- Administration

Vous êtes dans la rubrique : ➤ [Travaux, urbanisme et cadre de vie](#)

Compte-rendu de la commission extra-municipale urbanisme du 16 décembre 2008

Compte rendu de la réunion du 16/12/08, de la commission extra municipale :

Publié le : 20 décembre 2008

« FORMES DE L'HABITAT - DEPLACEMENTS - ECONOMIE »

Une trentaine de personnes s'est retrouvée pour débattre, une fois encore, dans une bonne ambiance. La discussion a été très fournie et intéressante jusqu'à la fin, vers 23 h 30, heure à laquelle a pris fin le débat public sur l'élaboration du PADD.

D'abord, le rappel de quelques préceptes de base, déjà évoqués, a été fait :

- ▶ Economiser le terrain pour les futures constructions, limiter l'évolution démographique tout en permettant la venue de nouveaux habitants (des jeunes en particulier) et l'intégration d'enfants et de personnes âgées du pays.
- ▶ Construire à des coûts raisonnables, favoriser la mixité tout en soignant l'esthétique
- ▶ Privilégier les économies d'énergies et intégrer les déplacements doux (pour piétons et cyclistes).

Ensuite, la question des formes de l'habitat s'est posée. Quel type de construction privilégier ? De quelle hauteur ? où ? Peut-on autoriser une architecture particulière pour favoriser les économies d'énergies ? Pour imaginer les différents types d'habitats et la manière de les installer sur le terrain, quelques photos et quelques schémas de positionnement ont été proposés, en vidéo. Le but était de recueillir l'avis de l'assistance parmi les solutions présentées : Habitat individuel, diffus, groupé. Habitat intermédiaire. Habitat collectif ?

- ▶ Dans le cadre de la densification du centre village, c'est l'habitat individuel groupé qui l'a nettement emporté, devant l'habitat intermédiaire. La hauteur souhaitée ne devrait pas dépasser les 11m (comme aux Tapaux). Pour les parcelles isolées constructibles, l'habitat individuel classique était retenu, avec autorisation d'employer une architecture particulière, pour favoriser les économies d'énergie, mais dans un cadre réglementaire. L'éco lotissement a éveillé l'intérêt de l'assistance, c'est une piste à étudier.

- ▶ Faire de l'habitat locatif géré par la commune était fortement souhaité, dans le but de maîtriser les prix de location.

Puis le chapitre « déplacements » a été débattu. Il en est ressorti que le réseau de pistes piétonnes et cyclistes est insuffisant et pas assez sécurisé. Où en créer, comment ?

- ▶ Il faut en premier une liaison pour les cyclistes entre le pied de la commune et le centre village. L'idéal serait de ne pas utiliser le RD 107, mais d'étudier la possibilité de longer le Lavanchon, ou la montagne vers la déchetterie (en tenant compte des risques d'éboulements). Les axes transversaux semblent exister mais un travail sur leur identification et leur marquage est nécessaire. Des pistes pour VTT existent, elles mériteraient un balisage !

- ▶ Pour les pistes piétonnes existantes (Pédibus par ex), la sécurisation ne satisfait pas, sauf pour le tronçon allant de la mairie en direction de l'école, où les plots en bois semblent convenir et pourraient être généralisés. Même souhait pour les nouvelles pistes à créer.

- ▶ Pour favoriser les déplacements par les transports en commun, il faudrait éviter certains trous dans la journée (dans l'après midi en particulier) et créer une ligne les dimanches et jours fériés pour les jeunes en particulier. La navette mise à disposition pour les personnes âgées devra être pérenne et faire l'objet d'une meilleure communication.

Enfin l'économie s'est invitée au débat. D'abord en tant que tissu économique.

- ▶ Faut-il des commerces ? La réponse était oui. Lesquels ? L'assistance s'est prononcée et a fourni une liste impressionnante (boulangerie, épicerie / traiteur, tabac / journaux, cabinet médical, « troquet », pizzeria, coiffeur mixte, vente de producteurs, AMAP). Il ne faut pas oublier que la condition du succès est dans les mains des habitants ! Et la pharmacie ? La réglementation de cette corporation impose que la commune dépasse les 2500 habitants.

- ▶ Que dire de l'artisanat ? Faut-il une zone artisanale ? Les personnes présentes ne le souhaitaient pas, mais privilégiaient la poursuite en tissu diffus, avec reconduction / évolution du règlement existant. A la question de savoir si l'habitat pourrait être en plus un siège social, un bureau, ou un lieu de télé travail, l'assistance a répondu positivement !

- ▶ Dans l'économie il y a aussi l'économie d'énergie. Ce sujet important a été abordé au cours de toutes les commissions extra municipales et la volonté de tous est toujours de privilégier ce domaine et de travailler toutes les pistes peu gourmandes et non polluantes. Dans tous les cas, l'esthétisme ne devra pas être sacrifié et un règlement adapté devra permettre les architectures particulières sans nuisances. Les matériaux utilisés pour la construction jouent aussi un grand rôle en terme d'économie et sont du bon vouloir de chacun. Le PLU ne peut pas imposer.

C'est ainsi que cette dernière commission extra municipale sur le PADD s'est achevée.

Le bilan est positif, car il y a eu un réel débat et tous ceux qui souhaitaient s'exprimer ont pu le faire en toute liberté et ont été écoutés avec attention. Le jeu a été joué par tous, les idées partagées relevées sont notées et seront prises en compte par la municipalité et par le cabinet sous traitant qui recevra le bilan du travail

Rechercher sur ce site :

OK

Autres moteurs de recherche :

- Google
- Yahoo
- Voilà

L'actualité en bref :

14 mars 2010

- Spectacle de danse contemporaine "Chuchotements de zèbres dans le frigo" vendredi 2 avril 2010

14 mars 2010

- Concert Jazz "L'improbabl' Atelier" samedi 26 mars 2010

14 mars 2010

- Vernissage exposition peinture CARO jeudi 25 mars 2010

5 mars 2010

- Matinée "Nettoyons la nature" samedi 20 mars 2010

2 mars 2010

- Spectacle familial de théâtre avec les P'tits farceurs "Alice au pays des dingos" vendredi 19 mars 18h30 en médiathèque

réalisé à quatre reprises.

Merci aux soixante dix personnes qui ont bravé les éléments pour faire connaître leur vision du futur de notre commune.

Maintenant, c'est le cabinet Belli Ritz qui va finaliser le PADD, et le proposer aux élus pour validation, puis au travers d'une information, nous reprendrons contact avec vous pour la poursuite du PLU.

Cet article vous a été proposé par : Laurent PICHON



Réagir à cet article



Imprimer cet article

Mairie de Saint-Paul de Varcès - Place de l'église - 38760 SAINT-PAUL DE VARCES

Tél: 04 76 72 81 88 - Fax: 04 76 72 95 88 - [Nous contacter par email à infos@mairiesaintpauldevarces.fr](mailto:infos@mairiesaintpauldevarces.fr)

Vous avez constaté un problème technique ? Contactez le [Webmestre](#). Ce site, hébergé par [Alphanetinfo](#), est optimisé pour un affichage de 1024x768.